

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/39

Nombre de délégués  
Titulaires en exercice : 35  
Titulaires présents : 27  
Suppléants votants : 00  
Procurations : 04  
Votants : 31

Pour : 31  
Contre : 00  
Abstentions : 00

**L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 02 avril 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Céline CHEYRONNAUD), Mme LANTERNAT Floriane (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, M. CHAMINADE Gérard, Mme LACORRE Valérie, M. JAVERLIAT Louis, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme VALLADE Sylvie, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

SECRETAIRE : Mme Floriane LANTERNAT

**Objet : Réseau de lecture publique : Demande de la Dotation Générale de Décentralisation, concours particulier pour les bibliothèques, auprès des services de la DRAC et d'une subvention auprès du Département de la Haute-Vienne**

**Exposé :**

Le Président rappelle qu'il a été acté en mars 2024, l'extension du Réseau de Lecture Publique intercommunal, avec l'ouverture d'une nouvelle médiathèque à St Priest Ligoure. Ce projet est mené en partenariat avec la Commune de Saint Priest Ligoure. La commune porte le projet d'aménagement de la médiathèque, en lien avec son projet de réhabilitation du Comptoir. La communauté de communes participe aux aménagements via un fond de concours.

Il rappelle qu'un Projet Scientifique Culturel Educatif et Social (PSCES) explicitant le projet d'intégration de la médiathèque de St Priest Ligoure au réseau de lecture intercommunal a été validé lors du conseil communautaire du 4 mars 2024.

Les travaux sont en cours. Une fois achevé, la Communauté de Communes s'est engagée à acquérir les collections, le mobilier et le matériel informatique de cette nouvelle médiathèque du réseau et à en assurer le fonctionnement et l'animation.

Le Président explique à l'assemblée qu'il est désormais nécessaire de solliciter le soutien de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), concours particulier des bibliothèques, et du Département de la Haute-Vienne, dans le cadre du projet de rénovation de la bibliothèque de Saint Priest-Ligoure et de son intégration future au réseau de médiathèques intercommunales.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle Aquitaine au titre de la DGD peut apporter un soutien financier de l'ordre de 50 % du montant total HT pour l'acquisition du mobilier, du matériel informatique, des collections.

Le Département de la Haute-Vienne, quant à lui, peut apporter un soutien financier de l'ordre de 20% du montant total HT pour l'acquisition du mobilier et du matériel informatique uniquement.

## Budget et plan de financement prévisionnel :

### Dépenses prévisionnelles

Nature des dépenses	Montant HT
Mobilier	42 199€
Informatique	8 773€
Collections	16 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 472€</b>

### Recettes prévisionnelles

Natures des recettes	Taux	Montant
Etat – DRAC (DGD)	50%	33 736€
Département de la Haute-Vienne	20%	10 195€ (sauf collection)
<b>Total subventions publiques</b>	<b>70%</b>	<b>43 931€</b>
Autofinancement	30%	23 541€
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>67 472€</b>

### Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le projet d'aménagement de la future médiathèque de Saint Priest Ligoure;
- **Autorise** le Président à solliciter des subventions de l'Etat (DGD) et du Département de la Haute-Vienne pour financer cette opération, selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à réaliser les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 8 avril 2025.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

